

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 13/07/2023
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 13/07/2023
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « act	ID : 032-213202088-20230703-2023JUIL03_341-DE

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

10

Séance Publique ordinaire du **3 juillet 2023**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 23 juin 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, MM. Loïc DÉANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Françoise LACAPERE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie ACHÉ
Mme Sylvie COUDERC
M. Ghislain de FLAUJAC
Mme Laurianne DUCASSÉ
M. Frank GOBBATO
Mme Claire TRAMOND

Ont donné procuration :

Mme Sylvie ACHÉ à M. Julien PELLICER
Mme Sylvie COUDERC à Mme Patricia MARROCQ
M. Ghislain de FLAUJAC à Mme Christiane PREVITALI
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
M. Frank GOBBATO à Mme Muriel AVID
Mme Claire TRAMOND à M. Jean-Yves DELACOSTE

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Loïc DÉANGLES

**Objet : Proposition de création d'un emploi non permanent
et autorisation de recrutement d'un agent contractuel
au service des Archives municipales**

RAPPORTEUR : Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

Les articles L.332-24, L.332-25 et L.332-26 fonction publique autorisent le recrutement d'agent contractuel pour un contrat à durée déterminée afin de mener à bien un projet ou une opération identifiée. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et d'une durée maximale de six ans.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au classement du fonds d'archives ancien détenu actuellement par la Commune, ainsi qu'au traitement de l'archivage récent,

Considérant que ces tâches requièrent des compétences spécifiques,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- de créer un emploi non permanent au sein des services des Archives Municipales, comme suit :

Durée prévisible du projet ou de l'opération identifié	Nombre emplois	Emploi et catégorie hiérarchique	Missions	Rémunération	Temps de travail hebdo
3 ans (possibilité de renouvellement par décision expresse ans la limite de 6 ans)	1	Emploi d'adjoint du patrimoine au service des Archives Municipales (Cadre d'emploi des Adjoints du patrimoine - catégorie hiérarchique C)	<ul style="list-style-type: none"> Gestion du fonds d'archives (classement, inventaires, numérisation de registres et de documents, saisie informatique) Recherche de documents Accueil du public dans la Salle des Archives pour consultation de documents 	Par référence à un indice brut de la grille indiciaire du grade d'Adjoint du patrimoine (catégorie C)	35

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour effectuer les missions d'adjoint du patrimoine au service des Archives Municipales, afin de répondre à un besoin temporaire de la collectivité, d'une durée hebdomadaire de travail de 35 heures, pour une durée de 3 ans, renouvelable par décision expresse sous réserve de ne pas excéder une durée totale de 6 ans.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à un indice brut de la grille indiciaire du grade d'Adjoint du patrimoine (catégorie C), en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

sachant que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Loïc DÉSANGLES



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 13 JUIL. 2023
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 13 JUIL. 2023